



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juin 2006

**Place de la Brèche : Demande de subvention au titre du Fisac pour  
le financement du programme d'animations 2006**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006**

DELIBERATION D20060181

**AMERU**

**Place de la Brèche : Demande de subvention au titre du Fisac  
pour le financement du programme d'animations 2006**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La restructuration de la Place de la Brèche va offrir un outil d'animation du Centre Ville exceptionnel autour de nouveaux équipements et d'une nouvelle configuration de l'espace rendant ce lieu économique et culturel encore plus attractif.

En accompagnement des premiers aménagements, il est d'ores et déjà indispensable d'installer l'espace Brèche dans cette dynamique et d'offrir une image forte de ce lieu.

Parallèlement, il s'agit, dans une phase où des nuisances inhérentes à tout chantier apparaissent notamment au niveau des commerces, de soutenir l'activité commerciale tout en minimisant au maximum ces nuisances.

C'est pourquoi la Ville de Niort a élaboré en lien étroit avec les commerçants du centre ville et notamment avec l'association des commerçants, les Vitrites de Niort, un programme d'animations innovant, de communication et de promotion du centre ville.

Les opérations du programme d'animations se déclinent comme suit :

- organisation de concerts chaque vendredi en juillet et en août ;
- animation Pôle Régional des Métiers d'Art ;
- installation d'une patinoire pendant deux mois sur le bas de la place pendant les fêtes de Noël.

Ce programme d'animations prenant en compte les circonstances pouvant affecter les secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et s'inscrivant dans une démarche d'anticipation et d'accompagnement de l'évolution et des mutations de ce secteur, une demande de subvention pour le financement de ces opérations peut être formulée au titre du FISAC.

Le budget prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en Euros HT		Recettes en Euros HT	
Animation patinoire	119 600 €	Etat – FISAC	50 000 €
Concerts vendredi	13 500 €	Vitrines de Niort	18 000 €
Animation Pôle Régional des Métiers d'Art	1 000 €	Sponsors privés	15 000 €
		Ville de Niort	51 100 €
<b>Total</b>	<b>134 100 €</b>	<b>Total</b>	<b>134 100 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante.

Les recettes seront inscrites au budget 2006 de la ville de Niort sur le chapitre 83003001, fonction 8241, article 1321.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

